

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé Salle Decauville, Ferme du Bois Briard - Rue du Bois Briard – Evry-Courcouronnes (conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°A2024/1217 en date du 26 octobre 2024 relatif à la délocalisation des séances du Conseil municipal - 1^{er} semestre 2025) sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville,

Présents : Mesdames et Messieurs,

Stéphane BEAUDET, Medhy ZEGHOUF, Danielle VALERO, Pascal CHATAGNON, Pierre PROT, Cendrine CHAUMONT, Olivier POTOKAR, Mélinda BAYOL, Ronan FLEURY, Diarra BADIANE, Yvan COUIDAT, Lucas MESLIN, Myriam BOUBEL, Marie-Thérèse PLAUD, Henri CATALIFAUT, Carmèle BONNET, Jean CARON, Pascal CAUCHEBRAIS, Mara DEL MEI-GUILBERT, Tania TI-A-HING, Philippe DARDILLAC, Stéphane JOURNE, Daniele OVONO, Freddy N'SONDE, Virginie VILLEMIN, Natacha GIRARD, Jordan SCHWAB, Dioulaba INJAI, Rémy COURTAUX, Rafik GARNIT, Jean-Baptiste GRAH, Farida AMRANI, Abdoul-Aziz M BAYE, Gérard GIANATI, Azzedine SERIDJI, Edwige PRISCA, Henri CHAILLOT, Julie NUAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Claude MAISONNAVE-COUTEROU donnant pouvoir à Cendrine CHAUMONT, Agnes OMER donnant pouvoir à Natacha GIRARD, Alban BAKARY donnant pouvoir à Pierre PROT, Michel BONNAFOUS donnant pouvoir à Tania TI-A-HING, Fatoumata KOITA donnant pouvoir à Lucas MESLIN, Laurène HANNA donnant pouvoir à Yvan COUIDAT, Pétroline BEROT donnant pouvoir à Rafik GARNIT, Fadila BEN DOULAT donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Dominique MARQUE donnant pouvoir à Carmèle BONNET, Charles MARIETTE donnant pouvoir à Pascal CHATAGNON, Mina FAYED donnant pouvoir à Rémy COURTAUX

Absent(e)s :

Corinne BOURGEOIS, Henry SIMENOU, Valdemar DE SOUSA, Edward TOTO

(chaque élu pouvant être porteur d'un pouvoir)

Secrétaire de séance : **Monsieur Jordan SCHWAB**

Délibération
CM20250626_134
Le 26 juin 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L. 151-2, L.151-5 et L.153-12,

VU le Code de l'environnement,

VU la Délibération n° CM20220217_030 du Conseil municipal en date du 17 février 2022, prescrivant la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes historiques d'Evry et de Courcouronnes et la création du PLU d'Evry-Courcouronnes,

VU la Délibération n° CM20231214_182 du 14 décembre 2023 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) annexé à la présente délibération, comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement écrit, les documents graphiques et les annexes,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'avis de la Commission préparatoire au Conseil municipal en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT que les modalités de la concertation arrêtées par la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ont été respectées, que les observations et propositions du public ont été recueillies et prises en compte,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme est complet, qu'il répond aux objectifs fixés par délibération le prescrivant et est compatible avec les différents documents de planification inter-communaux, que, partant, il est prêt à être soumis aux avis des Personnes Publiques Associées et à enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 3 contre, 3 abstention)

Votant contre :

Jean-Baptiste GRAH (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Farida AMRANI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire), Azzedine SERIDJI (Evry-Courcouronnes - Nouveau Front Populaire)

S'abstenant :

Freddy N'SONDE (Sans groupe), Rafik GARNIT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE), Pétroline BEROT (Agissons Citoyens pour Evry-Courcouronnes EELV, PS, PCF, GENERATIONS S, ENSEMBLE)

- APPROUVE le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

- ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération.

- PRÉCISE que la présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé seront transmis pour avis aux personnes publiques et organismes associés ou ayant demandé à être consultés.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la procédure.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par :
Stéphane BEAUDET
Date de signature : 01/07/2025
Qualité : MAIRE
D'EVRY-COURCOURONNES

